

Ceux qui font la France : les artisans du 66 étaient à Paris

Jeudi dernier, les artisans catalans étaient représentés au palais Brogniart pour la réunion annuelle de l'U2P nationale, organisation patronale qui regroupe les métiers de services et fabrication (CNAMS), du bâtiment (CAPEB), de l'alimentaire (CGAD) et les professions libérales (UNAPL). Robert Bassols, Président de la FNA représentait les mécaniciens, Patrick Pardo, Président de l'U2P 66 était accompagné de Romain Combet, artisan carreleur (capeb) et mandataire de l'U2P aux prud'hommes. La délégation était complétée par Vincent Capallere, assureur.

Au programme :

- ➔ Orientation, éducation et formation
- ➔ Fiscalité, modalités d'exercice et croissance durable
- ➔ Reprise et transmission d'entreprise
- ➔ Rémunération et attractivité du travail
- ➔ L'IA au service des entreprises
- ➔ Démocratie sociale et parlementaire
- ➔ Présentation des priorités de l'U2P pour 2027



Pour Michel Picon, Président de l'U2P : « Notre modèle économique et social est aujourd'hui à bout de souffle sur plusieurs fronts : le travail et la production sont surtaxés, trop de jeunes sortent encore du système scolaire sans qualification tandis que nos entreprises peinent à recruter, et des centaines de milliers de chefs d'entreprises vont passer la main dans les prochaines années avec le risque d'un gâchis économique et social. À l'approche de 2027, nous mettons sur la table des réponses fortes de nature à redonner toute sa place au travail et à la responsabilité. »

Six priorités, une boussole : refonder notre contrat social sur le travail

Les propositions de l'U2P s'articulent autour de six priorités qui traduisent les attentes des artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux.

1. Orientation, éducation et formation : pour que chaque jeune trouve sa place et que chaque actif puisse se reconverter.
2. Fiscalité et modalités d'exercice : pour cesser de pénaliser la production, l'investissement productif et les revenus d'activité.
3. Reprise et transmission d'entreprise : pour préserver les 500 000 entreprises qui changeront de mains dans les dix prochaines années.
4. Rémunération et attractivité du travail : pour que travailler permette à nouveau d'améliorer son niveau de vie, tant pour le salarié que pour le travailleur indépendant.
5. Protection sociale et finances publiques : pour rétablir l'équité intergénérationnelle et la soutenabilité du modèle social.
6. Économie de proximité et croissance durable : pour faire de l'économie de proximité un véritable acteur de la transition.

Après les Rencontres de l'U2P, Michel Picon sur le terrain avec les candidats à l'élection présidentielle

Dans les prochaines semaines, l'organisation accueillera les principaux candidats à l'élection présidentielle, dans les entreprises de proximité, au cœur des territoires, afin de leur présenter concrètement les politiques attendues par les artisans, les commerçants de proximité et les professionnels libéraux, et au-delà par l'ensemble des petits patrons du pays.

Gabriel Attal, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, Edouard Philippe et Bruno Retailleau ont d'ores et déjà donné leur accord.



Prime carburant : ça s'assouplit

Face à la hausse des prix des carburants, le Gouvernement assouplit, pour l'année 2026 uniquement, le régime de la prime carburant que vous pouvez verser à vos salariés : plafond d'exonération relevé et conditions d'éligibilité élargies. Les textes étant attendus, il convient de suivre ces évolutions de près !

Prise en charge facultative

La prime carburant est facultative. Elle permet la prise en charge des frais de carburant pour les **salariés utilisant leur véhicule personnel pour le trajet domicile-lieu de travail**.

Plus de salariés concernés

En principe, la prime est réservée aux salariés dont la résidence ou le lieu de travail est situé hors du périmètre d'un plan de mobilité obligatoire ou dans une commune non desservie par un transport collectif régulier, ou qui doivent utiliser leur véhicule personnel en raison d'horaires particuliers (travail de nuit, horaires décalés, etc.). **Jusqu'au 31 décembre 2026, dans l'attente du texte, par tolérance administrative, la condition de desserte par un transport collectif est suspendue** : un plus grand nombre de salariés utilisant leur véhicule personnel pour tout ou partie du trajet domicile-lieu de travail deviennent ainsi éligibles.

À titre dérogatoire, et dans le cadre de la même tolérance, la prime peut aussi se cumuler avec la prise en charge de l'abonnement aux transports publics. Sont ainsi visés les salariés qui prennent leur véhicule pour rejoindre une gare, puis les transports en commun jusqu'à leur lieu de travail.

Relèvement du plafond d'exonération pour 2026

Dans le régime classique, la prime est exonérée de cotisations et contributions sociales dans la limite annuelle de 300 € par salarié pour les frais de carburant. Pour 2026, ce plafond, par tolérance administrative, a été porté à 600 € en attendant la publication des textes. Ce montant devrait encore évoluer : le Gouvernement a annoncé le 22 septembre un nouveau relèvement à 1 000 €, dont les modalités restent à préciser.

Modalités de mise en place

La prime est mise en place par accord d'entreprise ou, à défaut, par décision unilatérale de l'employeur après consultation du CSE, et doit bénéficier à tous les salariés éligibles dans les mêmes conditions.



+ 6,5 PTS

de dépenses publiques
en direction des retraites
en 50 ans

56 %

des dépenses publiques
consacrées à
la protection sociale

932 Md€ sur un total
de 1670 Md€

46 %

de taxation moyenne des
revenus du travail, contre
40 % en 1990 et 31 % en 1970

**+ de 80 ans
de travail**

pour doubler son niveau
de vie aujourd'hui
(contre 15 ans dans
les années 1950-1970
et 40 dans les années
1990-2000)

1,5 million

de jeunes entre 15 et 29 ans
ne sont ni en études,
ni en emploi, ni en formation

87 000

jeunes sortent chaque année
sans diplôme du système
scolaire

Annonces

Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2025-353-0002
du 19 décembre 2025

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

LIXEE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 50 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 19 AVENUE DU 8 MAI
66300 LLUPIA
937 663 789 RCS PERPIGNAN

Suivant procès-verbal des décisions de l'associée unique du 01.09.2026, il a été décidé de transférer le siège social, du 19 Avenue du 8 mai à LLUPIA (66300), au 8 Rue des Micocouliers à CANOHES (66680), à compter du 01.09.2026 ; l'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

La gérance.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

AMICI E PASTA
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À
ASSOCIÉ UNIQUE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 5 BOULEVARD
TRAVERSE DU VILLAGE
66140 CANET EN ROUSSILLON
753 659 226 RCS PERPIGNAN

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31.08.2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31.08.2026. Monsieur Patrizio BARBINI demeurant à CANET EN ROUSSILLON (66140), 5 Boulevard Traverse du Village, a été nommé liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à CANET EN ROUSSILLON (66140), 5 Boulevard Traverse du Village, siège de liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation, seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN.

Pour avis, le Liquidateur.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

MCOROM
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
AU CAPITAL VARIABLE
DE 10 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
3 AVENUE MARÉCHAL LECLERC
66140 CANET EN ROUSSILLON
R.C.S. PERPIGNAN 814 210 811

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 septembre 2026 a décidé :

- de transférer le siège social du 7, rue Eric Rohmer
- Lotissement Le Mas Saint-Pierre 66000 PERPIGNAN, au 3 Avenue Maréchal Leclerc 66140 CANET EN ROUSSILLON,

L'article SIEGE des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis et mention.



Demandez un devis au 04.68.34.59.34

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

ETCHEVERLEPO LAETITIA HOLDING
SOCIÉTÉ CIVILE À CAPITAL VARIABLE
AU CAPITAL MINIMAL EFFECTIF
DE 11 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
3 AVENUE MARÉCHAL LECLERC
66140 CANET EN ROUSSILLON
R.C.S. PERPIGNAN 815 395 157

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 septembre 2026 a décidé :

- de transférer le siège social du 7, rue Eric Rohmer
- Lotissement Le Mas Saint-Pierre 66000 PERPIGNAN, au 3 Avenue Maréchal Leclerc 66140 CANET EN ROUSSILLON,

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis et mention.

BANQUE
POPULAIRE **+X**
DU SUD



SOCAMA
DU SUD



PRO

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE



Groupama
MÉDITERRANÉE

AGC CESAME

Comptabilité
Gestion
Paie

Partenaire des artisans
depuis 1988

Maison de l'Artisan. 35 rue de Cerdagne. PERPIGNAN

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

ETCHEVERLEPO MARC HOLDING
SOCIÉTÉ CIVILE À CAPITAL VARIABLE
AU CAPITAL MINIMAL EFFECTIF
DE 191 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
3 AVENUE MARÉCHAL LECLERC
66140 CANET EN ROUSSILLON
R.C.S. PERPIGNAN 813 630 324

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 septembre 2026 a décidé :

- de transférer le siège social du 7, rue Eric Rohmer
- Lotissement Le Mas Saint-Pierre 66000 PERPIGNAN, au 3 Avenue Maréchal Leclerc 66140 CANET EN ROUSSILLON,

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis et mention.



Sur nos réseaux

Apprentissage : une formalité administrative supprimée

Depuis le 28 mai 2026, l'employeur qui souhaite recruter un apprenti n'a plus à effectuer la déclaration relative aux conditions d'organisation de l'apprentissage.

Jusqu'à présent, il devait déclarer prendre toutes les mesures nécessaires pour accueillir et former l'apprenti. Il devait notamment garantir que les équipements, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité ainsi que l'encadrement permettaient d'assurer une formation satisfaisante.

Cette déclaration est désormais supprimée afin de simplifier les démarches administratives.

Cela ne dispense toutefois pas l'employeur d'établir et de transmettre le contrat d'apprentissage. Il reste également responsable de la formation pratique de l'apprenti et doit respecter les conditions applicables au maître d'apprentissage.

Source : article 5 de la loi n° 2026-403 du 26 mai 2026 – Légifrance

Électriciens, maîtrisez-vous les évolutions de la norme NF C 15-100 édition 2024 ?

Cette journée de formation vous permettra d'identifier les changements de la norme et leurs conséquences sur les installations électriques des bâtiments d'habitation.

Au programme : conducteurs et câbles, prises USB, détecteurs d'arcs, éclairage, chauffage électrique, photovoltaïque, parafoudres, IRVE, piscines et attestation CONSUEL.

Date : Jeudi 15 octobre

Durée : 07 heures

Lieu : Maison de l'Artisan - Perpignan

Infos & inscriptions :

→ Isabelle – conseillère formations

→ 04 68 08 19 00

→ isabelle@maisondelartisan.fr

MAISON DE L'ARTISAN
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

FORMATION

LES ÉVOLUTIONS DE LA NORME NF C 15-100 ÉDITION 2024

JEUDI 15 OCTOBRE 2026
7 HEURES - PERPIGNAN

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS
ISABELLE
04 68 08 19 00
35 RUE DE CERDAGNE
66000 PERPIGNAN

Petites Annonces

VENTE / LOCATION / ACHAT

→ Location ADS avec véhicule TBE sur petite commune, zone CPAM Perpignan. Loyer : 1700€HT.

→ Vends ADS sur Perpignan (jaune). Prix 250K€.

→ Vends ADS sur Perpignan (blanche). Prix : 235K€

→ Vds ADS sur Ille sur Têt.

→ AV, Fonds Artisanal de Plomberie. Implantée depuis 30 ans sur un très beau secteur du département (littoral central), l'entreprise intervient principalement en activité de plomberie/sanitaire (90%), à la marge en climatisation (10%). Elle a développé une clientèle fidélisée constituée de professionnels et de particuliers, elle entretient d'excellentes relations avec les architectes qui savent la recommander aux clients les plus exigeants. L'équipe est constituée du dirigeant (chiffage, réunions de chantiers, ravitaillement, gestion), d'un chef de chantier et d'un technicien (excellente autonomie). Une secrétaire indépendante intervient pour les aspects administratifs. Le CA moyen des 4 dernières années est de 448K€, le bénéfice moyen se situe à 50K€, hors rémunération du gérant. L'affaire est extrêmement saine financièrement et rassurera l'étude par un financeur. Equipement et matériel récent (1 camion, 2 camionnettes). Le dirigeant souhaite changer d'activité et accompagnera le repreneur pour faciliter la transition avec les clients et partenaires. Prix du fonds : 190K€, hors stock.

Les points essentiels : Santé financière irréprochable ; Notoriété sur la zone ; Personnel autonome.

→ AV, très beau fonds artisanal d'électricité et climatisation sur le secteur résidentiel des Albères. L'entreprise est active et très connue sur la zone depuis 40 ans, le chiffre d'affaires est en moyenne à 550K€, il est régulier et génère un résultat en moyenne de 40K€. L'entretien des climatisations (10% du CA) assure une activité lissée sur l'année. Les équipes sont autonomes, qualifiées et disposent d'une bonne ancienneté et de la connaissance des clients. Le matériel est en bon état, la vente comprend deux véhicules dont un de 2022.

La vente du fonds se fait dans le cadre d'un départ en retraite, le cédant peut accompagner le repreneur sur une période à déterminer. Idéal pour un couple cherchant une affaire saine à développer.

Prix du fonds : 140 000€

→ Pour toutes informations :

Contact : damien@maisondelartisan.fr